

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le 09 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Jean-Charles BRIDET, Jean-Marc GRANGER, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représentés : Etienne BILLARD par Jean-Charles BRIDET, Pierre COUTURIER par Frédéric IAMETTI, Clémence GILABERT par Valérie GRANGER, Kévin JUILLARD par Yasminah LAMURE

Secrétaire de la séance : Jean-Marc GRANGER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 mars 2021

Délibérations :

- 1- Vote compte de gestion - Commune Vinzelles
- 2- Vote compte administratif - Commune Vinzelles
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement - Commune Vinzelles
- 4- Vote du budget primitif - Commune Vinzelles
- 5- Fiscalité : vote des taux d'imposition
- 6- MBA : Rapport de la CLECT - SDIS
- 7- École : Rythmes scolaires

La vie communale

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion 2020 - Vinzelles (DE 2021 011)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Yves ANDREUX,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - Vinzelles (DE 2021 012)

Le maire, Yves ANDREUX, fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du compte administratif 2020, qui se décompose comme suit :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 2 815.83 | | 276 263.64 | | 279 079.47 |
| Opérations exercice | 244 853.31 | 163 233.32 | 608 575.09 | 677 804.20 | 853 428.40 | 841 037.52 |
| Total | 244 853.31 | 166 049.15 | 608 575.09 | 954 067.84 | 853 428.40 | 1 120 116.99 |
| Résultat de clôture | 78 804.16 | | | 345 492.75 | | 266 688.59 |
| Restes à réaliser | 178 574.23 | | | | 178 574.23 | |
| Total cumulé | 257 378.39 | | | 345 492.75 | 178 574.23 | 266 688.59 |
| Résultat définitif | 257 378.39 | | | 345 492.75 | | 88 114.36 |

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Le maire ne prend pas part au vote, se retire et a quitté la salle du conseil, pour laisser la présidence à Guy RANCHIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'approuver le compte administratif 2020.

Affectation du résultat de fonctionnement - Vinzelles (DE 2021_013)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **345 492.75**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 276 263.64 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 289 374.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 69 229.11 |
| Résultat cumulé au 31/12/2020 | 345 492.75 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2020 | 345 492.75 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 257 378.39 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 88 114.36 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2020 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Vote du budget primitif 2021 - Vinzelles (DE 2021_014)

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget 2020 de la commune, dont les dépenses et les recettes en sections de fonctionnement et d'investissement s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 741 112,00 €
- Recettes : 741 112,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 556 482,00 €
- Recettes : 556 482,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2020.

Vote des taux d'imposition communale 2021 (DE 2021_015)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition communale 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 17,29 % + TFPB 2020 du département : 20,08 % transférée au 1er janvier 2021 aux communes soit un total de 37,37 %

- Taxe foncière (non bâti) : 40,24 %

MBA : Rapport de la CLECT : SDIS (DE 2021_016)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu les statuts de MBA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de MBA du 15 octobre 2020 décidant de l'ajout de la compétence "versement des contributions des communes membres au SDIS",

Vu l'arrêté inter préfectoral du 30 décembre 2020 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération et ajoutant la compétence "versement des contributions des communes membres au SDIS",

Considérant que l'évaluation des charges transférées repose sur la communication de données comptables et financières transmises par les communes et des échanges sur le fonctionnement des services transférés,

Considérant que l'objectif de l'évaluation des charges est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite,

Considérant que l'évaluation des charges transférées au titre des compétences susvisées est réalisée selon la méthode de droit commun,

Considérant que le rapport a été adopté à la majorité simple par la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant que les conseils municipaux doivent adopter ce rapport à la majorité qualifiée des communes avant le 09 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le rapport de la CLECT relatif à la compétence "versement des contributions des communes membres au SDIS" transférée au 1er janvier 2021 à MBA, tel que joint en annexe à la présente délibération.

École Les Vignes Fleuries : Organisation du temps scolaire (DE 2021_017)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide l'organisation du temps scolaire de l'école Les Vignes Fleuries en semaines de 4 jours soit :

- lundi : 8h30 - 11h30 / 13h15 - 16h15
- mardi : 8h30 - 11h30 / 13h15 - 16h15
- jeudi : 8h30 - 11h30 / 13h15 - 16h15
- vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h15 - 16h15

La vie communale :

1. Approbation du compte de gestion (établi par le receveur) et du compte administratif (établi par la commune, l'ordonnateur).

Le Maire expose que :

Ces 2 comptes sont analogues, seule leur présentation est différente.

Il en ressort un excédent budgétaire de 266 689 € pour un budget total de 1 103 000 :

- recettes 2020 : 821 000

- excédent 2019 reporté : 282 000

L'excédent 2019 avait été constitué pour financer les travaux de la mairie et laisser à disposition de la nouvelle équipe municipale à élire en 2020 de quoi financer ses premiers projets.

L'excédent 2020 est dû au retard pris, pour les causes sanitaires, dans le lancement et la réalisation des travaux (mairie et voirie Prés Longs-Pré du Breuil).

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2. Vote du budget primitif (BP) 2021.

Le BP, approuvé en commission est présenté par le Maire.

Prévision de recettes : 823 000.

La prévision de dépenses doit être établie égale à la prévision de recettes (règle de l'équilibre budgétaire).

Les dépenses déjà engagées et/ou envisagées devraient laisser un excédent minimal à fin de l'exercice 2021 de l'ordre de 100 000 €.

Dans les recettes il faut noter :

- Une baisse régulière des dotations de fonctionnement (versées par l'Etat) : passées de 105 000 en 2013 à 39 000 en 2020 (68 000 en 2016) ; le calcul des dotations tient, entre autres, compte du « potentiel fiscal » des habitants de la commune, ainsi les communes sont encouragées à taxer leurs habitants pour compenser les baisses des dotations.

- La principale source de recettes est celle des taxes locales (417 000) :

taxe d'habitation : part communale compensée par l'Etat

part communautaire reversée à travers « l'allocation de

compensation »

taxes foncières perçues directement par la commune

- Les diverses subventions (DETR de la Préfecture, Département, MBA) s'élèvent à 92 000.

Pour les dépenses il faut noter :

- Une masse salariale stable (165 000 budgété), soit 20 % des recettes ; mais il ne faut pas oublier la masse salariale du SIVOM (ATSEM, personnel de garderie de centre de loisirs et de cantine, secrétariat) : soit 230 000 couverts par 60 000 de recettes et les subventions des communes.

- Les travaux prévus (286 000) : voir CR du conseil du 8 janvier 2021. Provision est faite pour les imprévus.

- Les remboursements des emprunts contractés entre 2000 et 2007, pour 85 000. Ces remboursements seront soldés à fin 2026.

- Des taxes (notamment au profit du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) : 85 000.

Fin de la séance à 20h30

Prochain conseil municipal vendredi 07 mai 2021 à 18h30

